



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°127/2026
du Conseil communautaire
Séance du 6 juillet 2026

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de conseillers absents : 28

Nombre de votants : 56

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : NICOLET Alain, MUCCIO Christine, DAHMANI Naïma, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, CREYSSON Yves, EISELE Michel, RIEU José, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, MOSSAND Guillaume, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, TRICHOT Benoît, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Véra, CARMINATI Jérôme, AUGUSTIN Philippe, ESQUER Olivier, GAYTE Jocelyne, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, COUDERC Alain, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, DANIEL Georges, CHENIVESSE Hélène, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, CORBA Sébastien

Absents/Procurations : BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, CALLEJON Gaétan, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, JACKEL Jérôme (procuration à DAHMANI Naïma), PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CASTOR Raphael, MAHLER Fred, TEDESCHI Marie-Laure, PRAT Patrice, ROBELET Olivier, EUTEDJIAN Claudine (procuration à RANDRIANASOLONANDRASANA Véra), GOURRET Patrice (procuration à CARMINATI Jérôme), BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), LORIC Karima (procuration à ESQUER Olivier), BROCHE Jérôme (procuration à NADAL Laurent),

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

OBJET : Approbation d'une convention triennale de partenariat en faveur du développement des musiques actuelles entre le Conservatoire du Gard Rhodanien et la MOBA et attribution d'une subvention annuelle de 20 000 euros

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 70/2021 du 5 juillet 2021 adoptant les statuts de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien ;

Vu la délibération n° 130/2025 du 30 juin 2025 approuvant la convention de partenariat conclue avec la MOBA ;

Vu la délibération n° 29/2026 du 9 février 2026 approuvant l'avenant à cette convention ;

Considérant le bilan positif du partenariat engagé avec la MOBA au cours de l'année scolaire 2025/2026 ;

Considérant l'intérêt de poursuivre, dans un cadre pluriannuel, les actions pédagogiques, artistiques et culturelles conduites avec la MOBA au bénéfice des élèves du Conservatoire du Gard rhodanien et du rayonnement culturel du territoire ;

Considérant que ce point a été présenté à la commission services aux familles du 18 juin 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat triennale conclue entre le Conservatoire du Gard rhodanien et la MOBA pour les années scolaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029 ci-après annexée ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre ;
- D'attribuer à la MOBA une subvention annuelle de 20 000 € pour chacune des trois années scolaires couvertes par la convention, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget et de la production des justificatifs prévus par la convention.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise le 6 juillet 2026.

Le Président
Christophe SERRE

La Secrétaire de Séance

Brigitte VANDEMEULEBROUCKE



Signé électroniquement par : Christophe SERRE
Date de signature : 16/07/2026
Qualité : Président de l'Agglomération du Gard Rhodanien